

Vidéoprotection : les caméras opérationnelles à Falaise

Depuis le 19 décembre, les caméras sont opérationnelles aux abords des établissements scolaires et de la Maison de la Musique.

Il y a quelque temps, la Ville de Falaise avait décidé de mettre en place un dispositif de vidéoprotection aux abords de la Maison de la Musique et près des établissements scolaires. Le but était de lutter contre des faits de violence récurrents sur le parking des bus scolaires.

En réunion de conseil communautaire jeudi 19 décembre 2019, Maurice Ruau 6^e adjoint délégué à la prévention, la sécurité et aux affaires juridiques a affirmé que « **la Ville de Falaise avait reçu ce jour l'arrêté préfectoral autorisant l'utilisation des caméras** ».

Un coût de 16 000 € HT

« Huit caméras sont installées. Il est important de sécuriser les centaines d'élèves mais aussi l'école de musique où il y a beaucoup de flux. De nombreux élèves vont et viennent et il y a aussi du matériel ».

L'opération chiffrée s'élève à 16 000 € HT avec le plan de financement suivant : FIPD (État) 7 200 €, Région Normandie 2 800 €, Communauté de communes du Pays de Falaise 2 800 €, Ville de Falaise 3 200 €.

Jean-Luc PELLERIN



Des caméras sont installées aux abords des établissements scolaires mais aussi de la Maison de la Musique. undefined